

Guide d'installation : Devenir berger en Corse

1. Formation et compétences

- Obtenir un diplôme agricole (BPREA ou équivalent) pour la capacité professionnelle.
- Réaliser des stages en exploitation ovine ou caprine en Corse pour comprendre les spécificités locales (transhumance, pastoralisme).
- Se former à la gestion technique du troupeau et à la transformation fromagère si nécessaire.
- Valider son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) auprès du Point Accueil Installation (PAI).

2. Accès au foncier

- Identifier les terres disponibles via la SAFER Corse.
- Se renseigner sur les baux ruraux et les conventions d'occupation précaire.
- Prendre contact avec les mairies pour les terrains communaux ou les sections de communes.
- Vérifier la disponibilité des parcours de transhumance et l'accès à l'eau.

3. Démarches administratives

- S'immatriculer auprès de la MSA (Mutualité Sociale Agricole).
- Déclarer son exploitation auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires).
- Obtenir un numéro EDE (Établissement de l'Élevage) pour le suivi sanitaire du troupeau.
- Effectuer les démarches pour l'obtention du numéro PACAGE pour les aides européennes.

4. Aides et financements

- Solliciter la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) via l'ODARC (Office du Développement Agricole et Rural de la Corse).
- Étudier les aides à l'investissement pour le matériel de traite et les bâtiments d'élevage.
- Se renseigner sur les fonds européens (FEADER) pour le développement rural.
- Consulter les dispositifs d'exonération fiscale et sociale pour les jeunes installés.

5. Réseau et accompagnement

- Contacter la Chambre d'Agriculture de Corse pour un suivi personnalisé.
- Adhérer à un syndicat d'éleveurs ou une coopérative laitière locale.

- Se rapprocher des associations de défense des races locales (brebis corse, chèvre corse).
- Participer aux foires agricoles locales pour échanger avec les professionnels du secteur.